

VIDE-GRENIER A LUCINGES DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

Mairie, Place de l'Eglise - Mail : chorales-le-tourbillon@orange.fr

Vous trouverez, ci-dessous, les conditions et un coupon de réservation à présenter lors de nos permanences ou à l'adresse suivante : 1378 route d'Armiatz Lucinges

REGLEMENT

1. La manifestation se déroule de 8h. à 17 heures ; les exposants sont attendus sur place à partir de 6h00
2. Coût : 2 mètres linéaires : 12 € (vente par multiple de 2 uniquement)
3. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera fait. (intempéries, maladie... etc) sauf en cas d'annulation de la part de l'Association. .
4. Le vide-grenier est réservé aux particuliers, non professionnels, en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés, conformément à la législation. Les exposants s'engagent à ne vendre aucun objet volé, ni arme même neutralisée, ni denrée alimentaire, ni animaux vivants.
5. Pour toute réservation, joindre une photocopie recto-verso de sa carte d'identité, accompagnée du règlement. Seuls les coupons, accompagnés du règlement (espèces ou chèque à l'ordre de l'Association « Le Tourbillon ») seront pris en compte.
6. Les emplacements seront attribués à compter du 25 aout. en fonction des disponibilités et ne pourront être contestés. Il ne sera pas tenu compte des emplacements occupés les années précédentes pour l'attribution. L'emplacement est nominatif.
7. Votre numéro d'emplacement vous parviendra par mail ou par courrier quelques jours avant la manifestation.
8. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou d'accident pouvant survenir aux stands, ainsi qu'aux biens des exposants.
Chaque exposant apportera son matériel : table, chaise, parasol...
9. Les places non occupées après 7h30. seront proposées et revendues à des personnes sans inscription détenant tous les documents exigés.
9. Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant 17h.
10. L'Association n'est pas responsable de l'enfant mineur laissé seul à un stand.
11. La vente de boissons ainsi que la petite restauration est strictement réservée à l'Association « Le Tourbillon »
12. Important : toutes les personnes désirant être côte à côte, doivent impérativement s'inscrire en même temps Ou adresser leur bulletin respectif dans un seul envoi.
13. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. Il en sera de même pour tout manque de respect et d'incivilités envers l'organisateur ou envers les autres exposants.

**Chacun devra laisser son emplacement impeccable à son départ.
Et respecter les emplacements attribués**

Ce document est à lire et à conserver
